

Carmes : les vérités de Frédéric Mitterrand

■ Le ministre de la Culture ne s'est pas déplacé hier au Sénat mais a fait lire sa réponse justifiant son avis sur le réalignement de la rue des Carmes, suite aux questions de Jean-Pierre Sueur (PS).

Frédéric Mitterrand n'est pas venu en personne au Sénat hier ! Il n'a donc pas directement répondu à une question orale gênante de Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, au sujet de la rue des Carmes. Cette question portait précisé-

ment sur la prise de position du ministre de la Culture qui, le 24 août, avait envoyé un courrier au préfet où l'on pouvait lire : « J'autorise au nom du ministère de la Culture et de la Communication le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, à donner un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC. »

Cette phrase, sans ambiguïté, avait suscité un tollé des détracteurs du projet du réalignement de la rue des Carmes. Car le ministre incitait ainsi le préfet à dire définitivement oui (le patrimoine étant le principal point bloquant), alors même que la concertation préalable à la déclaration d'utilité publique n'avait pas été lancée !

« Engager l'enquête publique »

Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, a lu, hier, au Sénat, la réponse de Frédéric Mitterrand. « Le ministre a donné instruction à M. le préfet de région de l'engager » (l'enquête publique). Et de poursuivre : « Il va de soi que cette décision n'emportait aucun préjugement de l'utilité publique du projet de ZAC. »

S'il a pris cette position, c'est parce qu'il ne voulait pas faire obstacle « à l'engagement » de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

● **Unesco.** Alors que huit importantes associations nationales de défense du patrimoine ont pris position contre la ZAC, « le ministère ne répond pas sur la question du patrimoine mondial de l'humanité défini par l'Unesco ».

● **Classement.** Le ministre ne répond pas non plus sur l'absence de réunion de la commission régionale des sites et du patrimoine qui devait étudier début septembre la demande de protection de deux maisons historiquement intéressantes rue des Carmes. Une protection qui aurait bloqué le projet.

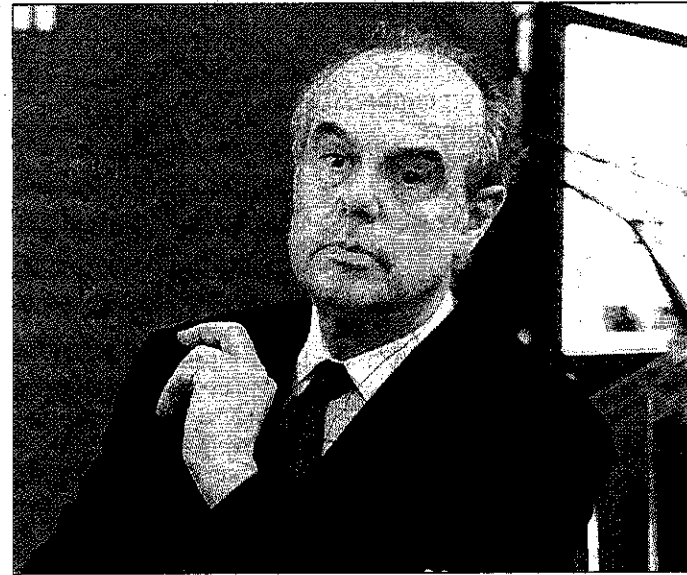
● **Piétonniser.** Le ministre « ne répond rien sur la question centrale » : le fait qu'il « n'y ait pas d'utilité publique à démolir des immeubles si la voie devenait piétonnière » (permettant, selon la gauche, de faire passer le tram en site propre intégral).

Jean-Pierre Sueur réagit

Jean-Pierre Sueur a réagi à la suite de la lecture.

● **Instruction.** L'ancien maire d'Orléans juge « positif » que le ministre n'ait donné au préfet que l'instruction d'engager la procédure d'enquête d'utilité publique. Il note « qu'aucune instruction du ministère n'était nécessaire ». Et il se réjouit d'avoir mal compris le courrier du 25 août...

● **ABF.** La décision sur la ZAC sera la première application de la législation adoptée à la suite du « rapport Tuot » (sur les fonctions des Architectes des Bâtiments de France) : « Elle sera donc importante pour ce qui est du respect de l'indépendance des ABF (...) par rapport aux pressions de toute sorte qui peuvent s'exercer sur le ministère et les représentants de l'État ». Rappelons que l'ABF a proposé la restauration des immeubles, et non leur démolition.



Sur larep.com

Retrouvez l'intégralité de la question de Jean-Pierre Sueur et de la réponse du ministre sur www.larep.com à partir de cet après-midi.

Frédéric Mitterrand, retenu au ministère, n'est pas venu s'expliquer devant le Sénat, mais a fait préparer une réponse.

« Cette enquête était la seule susceptible de faire apparaître complètement l'intérêt général du projet, de permettre sa maturation et, en fin de course, de prendre un parti définitif, le cas échéant en le modifiant. » Et le ministre d'évoquer des garanties obtenues « dans un dialogue constructif avec Serge Grouard, député-maire d'Orléans ».

Rappelons que ces garanties portent sur la rénovation de la chapelle de l'Hôpital et de l'église Notre-Dame-de-Recouvrance, et sur deux maisons à caractère patrimonial intéressant, qui ne pourront disparaître du paysage, quitte à être reconstituées.

Le ministre souhaite d'ailleurs que si l'utilité publique est établie au terme de l'enquête, « il apparaisse alors que loin de se traduire par un recul, voire un abandon patrimonial, la ZAC des Carmes offrira au riche patrimoine de la ville une occasion nouvelle de mise en valeur. »

Démolition et avancée

Jean-Pierre Sueur s'est réjoui avec ironie de cette phrase : « On voit mal, en effet, comment la démolition des immeubles historiques visés serait une avancée pour le patrimoine ! »

Auparavant, Michel Mercier avait reconnu la difficulté de concilier deux volontés : d'un

côté, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine ; de l'autre, une politique ambitieuse d'aménagement du cadre de vie des citoyens : un « dialogue entre des objectifs parfois contradictoires », a écrit Frédéric Mitterrand. « Ce n'est pas nécessairement en infligeant au bâti ancien des blessures que l'on réparera le mieux celles de la société », a-t-il poursuivi.

La gauche orléanaise continue de penser que le meilleur moyen de conserver le patrimoine reste la piétonnisation immédiate de la rue, sans réalignement. Mais la mairie juge le réalignement indispensable.

Anne-Marie Coursimault.